



Plan de cours et intelligence artificielle

Utilisation interdite de l'intelligence artificielle (IA) générative
Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative dans ce cours. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre de ce cours, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.
Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative permise avec mention et référencement :
Les personnes étudiantes peuvent utiliser l'IA générative dans ce cours, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.
Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative conformément aux consignes de chaque évaluation :
Les personnes étudiantes doivent prendre connaissance des consignes spécifiques à chaque évaluation prévue dans le cours pour valider l'utilisation permise ou interdite de l'IA générative. Lorsque cette utilisation est permise, les personnes étudiantes doivent s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Une utilisation de l'IA générative qui n'a pas été autorisée dans les consignes d'une évaluation ou qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Adaptation des [lignes directrices de la McMaster University](#).